

annoncées dans le budget au sujet des prestations pour enfants, comme je l'ai fait remarquer dans mon discours ici il y a quelques semaines, elles visent à accroître, et accroissent, l'aide consentie aux familles à faible revenu.

Si je me souviens bien des statistiques, il n'y aura pas de perdants, car toutes les familles dont le revenu va jusqu'à 55 000 \$ par année y trouveront leur compte.

Je dois dire que cette annonce a été fort bien accueillie. Même ceux qui ont l'habitude de critiquer le gouvernement sont prêts à dire, et ils l'ont dit, que c'est un pas dans la bonne direction que de mettre un terme à l'universalité du programme d'allocations familiales et d'accorder plus d'aide aux familles qui en ont le plus besoin, surtout les familles des gagne-petit.

Quant au Régime d'assistance publique du Canada, nous en avons discuté à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-32. Ce projet de loi a maintenant été renvoyé à un comité. Si c'est ce que veut le sénateur, nous pouvons en discuter de nouveau à l'étape de la troisième lecture. Toutefois, je le répète, ce que ce projet de loi prévoit, c'est que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, les trois provinces directement visées, verront la contribution fédérale augmenter d'un pourcentage atteignant les 5 p. 100.

Cinq pour cent, c'est une augmentation plus élevée que la hausse du coût de la vie. C'est considérablement plus que la hausse des dépenses fédérales au cours des cinq dernières années. Je pense, en outre, que c'est plus que l'augmentation qu'accordent la plupart de ces provinces—j'en suis certain dans le cas de l'Ontario—à leurs municipalités, à leurs universités, à leurs écoles et à leurs hôpitaux.

Le sénateur veut savoir ce que nous faisons pour réagir à la situation économique difficile que connaissent tellement de Canadiens. La réponse brève à cette question, c'est que nous avons récemment publié un budget et que nous appliquons une politique qui prévoit la création de 500 000 emplois d'ici à 1993 et 1,5 million à plus long terme.

Nous voyons maintenant tous les signes de la reprise de l'économie, tant aux États-Unis qu'ici. Je suis sûr que le sénateur se réjouira de ces progrès.

Le sénateur Frith: Si l'on obtient les résultats escomptés, je ne pourrai que m'en réjouir. Je suis content que le leader du gouvernement au Sénat ait tenu officiellement ces propos. Nous verrons s'ils se concrétiseront. Si j'ai bien compris ce qu'a dit le leader, nous pouvons compter que ces 500 000 emplois seront créés d'ici à 1993. Nous allons suivre la situation de près et vérifier si ses propos se concrétiseront d'ici à 1993.

Pour le long terme, il faudra voir. Le gouvernement changera peut-être dans l'intervalle. Dans ce cas, nous pouvons être sûrs que le sénateur Murray s'arrogera le mérite d'avoir créé les emplois qui auront été acquis jusque-là.

● (1430)

LA JUSTICE

L'ABOLITION DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith: Ma seconde question porte sur le programme de contestation judiciaire. Si je ne m'abuse, nous

allons être saisis d'un projet de loi prévoyant notamment l'abolition du programme de contestation judiciaire ainsi que d'autres programmes et la dissolution d'institutions. Je voudrais donner au leader du gouvernement l'occasion de nous dire pas nécessairement aujourd'hui, même s'il pourrait le faire plus tard s'il le souhaite ce qu'il pense d'une lettre que M^{me} Bertha Wilson, ex-juge de la Cour suprême du Canada, a envoyée le 4 mars à la ministre de la Justice. Je vais vous en faire lecture—elle ne renferme que quelques paragraphes—afin de lui donner l'occasion de nous exposer sa position plus tard, s'il le préfère.

Madame la Ministre,

J'ai décidé de vous écrire pour vous exprimer mon désarroi face à la récente annulation du Programme de contestation judiciaire.

J'ai, à un certain nombre de reprises, exprimé publiquement le point de vue selon lequel il était tout à fait illusoire d'accorder des droits aux gens qui n'ont pas les moyens de les faire respecter et j'ai supposé que l'extension du programme de contestation judiciaire à la suite de l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés tendait à résoudre ce problème.

Je comprends parfaitement, bien entendu, que tous les gouvernements sont en pleine période d'austérité, mais je tiens à dire que j'ai du mal à accepter une politique qui fait supporter le fardeau de ce programme d'austérité aux plus démunis.

J'ai pu constater moi-même quand je siégeais à la Cour suprême à quel point ce programme est important pour les groupes minoritaires et les gens défavorisés. Manifestement, il est fort bien administré et il a permis de saisir les tribunaux de nombreuses causes types extrêmement importantes. Je suis persuadée que si on leur posait la question, mes anciens collègues à la Cour suprême confirmeraient mon point de vue. En fait, je crois que je peux affirmer sans crainte de me tromper que la population profite sans aucun doute pleinement de ce programme.

S'il y a la moindre chance que le gouvernement annule sa décision au sujet du Programme de contestation judiciaire, permettez-moi d'ajouter ma voix au concert de protestations, j'en suis persuadée, qui a dû suivre l'annulation de ce programme extrêmement imaginaire et utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Bertha Wilson

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, étant donné que M^{me} Wilson, ex-juge éminent de la Cour suprême, a adressé cette lettre à ma collègue, M^{me} Campbell, je serai heureux de demander à la ministre de transmettre une copie de sa réponse, afin que je puisse la déposer ou la lire dans cette enceinte.